

Département de la
Charente - Maritime

Ville de ROYAN

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Administration Générale

Acquisition d'un
véhicule automobile

le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

65066
Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG, STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMEQ par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La voiture automobile du type ID 19 acquise en 1959 pour les besoins de la municipalité est dans un état mécanique tel que son remplacement devient nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de M. ARDON, représentant la marque CITROEN pour la région de ROYAN

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 20 mai 1965

DECIDE :

- de vendre à M. ARDON, représentant la marque CITROEN et demeurant à SAINTES (Charente-Maritime), place du Maréchal Foch, la voiture automobile CITROEN ID 19 confort, numéro d'immatriculation 924 FB 17 prise dans l'état actuel pour la somme de trois mille francs (3 000 F).

- d'acheter une voiture automobile CITROEN du type BERLINE ID 19 Confort livrée à ROYAN, munie de sa carte grise et sous les garanties d'usage, pour la somme de 13 886 F 80 (treize mille huit cent quatre vingt six francs quatre vingt centimes).

- d'ouvrir au chapitre 900.00 "Hôtel de Ville" les crédits suivants qui seront repris au Budget supplémentaire pour l'exercice 1965 :

EN DEPENSES - article 2150 - Acquisition d'un véhicule automobile : 13 886,80 F

EN RECETTES : article 2150 - Produit de l'aliénation d'un véhicule automobile : 3 000,00

- de donner à Monsieur le Député-Maire tous pouvoirs pour traiter avec M. ARDON, sur ces bases.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 14 JUIN 1965
Le Sous-Prefect

[Handwritten signature]



[Handwritten signature]